### **NORME INTERNATIONALE**

**ISO** 14065

Deuxième édition 2013-04-01

Gaz à effet de serre — Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance

iTeh STANDARD PREVIEW
Greenhouse gases — Requirements for greenhouse gas validation and Sverification bodies for use in accreditation or other forms of recognition

ISO 14065:2013

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-0f3c416ec078/iso-14065-2013



# iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 14065:2013 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-0f3c416ec078/iso-14065-2013



#### DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20 Tel. + 41 22 749 01 11 Fax + 41 22 749 09 47 E-mail copyright@iso.org Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire			Page	
Avan	t-propos		v	
Intro	duction		vi	
1	Domaine d'applicat	ion	1	
2	Références normatives			
3	Termes et définitions			
3	3.1 Termes relatifs aux gaz à effet de serre			
		s aux personnes et aux organisations		
	3.3 Termes relatif	s à la validation et à la vérification	4	
	3.4 Termes relatif	s à la reconnaissance et à l'assurance	5	
4	Principes			
	-			
		uelle pour la prise de décision		
		defice pour la prise de decision		
	1	é		
5	Exigences générales			
	5.1 Statut juridiqu	.ie	7	
	5.2 Questions léga	ales et contractuelles	7	
	5.3 Engagement d	le la gouvernance et de la direction	7	
	5.4 Impartialité 5.5 Responsabilit	(standards.iteh.ai) é financière	8 Q	
6	6.1 Direction/et.p	ISO 14065:2013 PERSONUEL/catalog/standards/sist/2f39c6ac-a325-44b4-9273-	9 9	
	6.2 Compétences	du personnel	10	
	6.3 Répartition du	du personnel	10	
	6.4 Utilisation de	validateurs ou de vérificateurs extérieurs	12	
		ersonnel		
		2		
7		enregistrements		
		à fournir au client ou à la partie responsableon des responsabilités au client ou à la partie responsable		
		é		
		à la disposition du public		
	7.5 Enregistreme	nts	14	
8	Processus de validation ou de vérification			
		oréliminaire		
		vérification		
		rance de l'avis de validation ou de vérification		
		nts		
		rts après la délivrance de l'avis de validation ou de vérification		
9	Appels		17	
10	Plaintes	Plaintes		
11	Validations ou vérifications spéciales			
12	Système de management			
	,	ations entre l'application de l'ISO 14065 et l'ISO 14064-1, l'ISO		
4 111111		'ISO 14066		

#### ISO 14065:2013(F)

Annexe B (informative) Impartialité	20
Annexe C (informative) Comparaison des exigences de l'ISO 14065 et de l'ISO 14064-3 relatives processus de validation et de vérification	
Annexe D (informative) Exemple de documentation afférente au système de management	26
Bibliographie	27

# iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 14065:2013 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-0f3c416ec078/iso-14065-2013

#### **Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 14065 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 207, Management de l'environnement, souscomité SC 7, Gestion des gaz à effet de serre et activités associées.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 14065:2007), qui a fait l'objet d'une révision mineure.

(standards.iteh.ai)

ISO 14065:2013 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-0f3c416ec078/iso-14065-2013

#### Introduction

Les changements climatiques ont été identifiés comme l'un des plus grands défis auxquels les nations, les gouvernements, les entreprises et les citoyens vont être confrontés au cours des décennies à venir. Ce phénomène a des implications sur les systèmes, qu'ils soient humains ou naturels, et il pourrait entraîner des changements significatifs dans l'utilisation des ressources, dans les activités économiques et de production. En guise de réponse, des initiatives internationales, régionales, nationales et locales sont en cours de mise au point et de mise en œuvre afin de limiter les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. Ces initiatives reposent sur la quantification, la surveillance, l'établissement de rapports et la vérification des émissions de GES et/ou de leur suppression.

L'objectif général des activités de validation ou de vérification GES consiste à donner confiance à toutes les parties qui ont recours à une déclaration GES. L'auteur de la déclaration GES est responsable de la conformité aux exigences de la norme ou du programme GES applicable. L'organisme de validation ou de vérification est chargé de réaliser une évaluation des objectifs et d'émettre un avis documenté de validation ou de vérification au sujet de la déclaration GES de la partie responsable. La présente Norme internationale fournit des exigences à l'intention des organismes qui effectuent la validation ou la vérification GES sur la base de l'ISO 14064-3 ou d'autres normes, ou d'autres spécifications applicables. Elle contient un certain nombre de principes dont il convient pour ces organismes d'être en mesure de faire la preuve et fournit des exigences spécifiques relatives à ces principes. Les exigences générales se rapportent à des sujets tels que les dispositions légales et contractuelles, les responsabilités, la gestion de l'impartialité et les questions de responsabilité juridique et financière. Les exigences spécifiques comprennent des dispositions relatives aux structures, aux ressources et aux compétences, à la gestion des informations et des enregistrements, au processus de validation et de vérification, aux appels, aux plaintes et aux systèmes de management.

La présente Norme internationale fournit aux administrateurs de programmes GES, aux autorités réglementaires et aux organismes d'accréditation une base pour l'évaluation et la reconnaissance de la compétence des organismes de validation et lde vérification. Elle peut également être utilisée, par exemple, dans les évaluations entreprises pandes pairs au sein de groupes d'organismes de validation ou de vérification ou entre les groupes.

OBC416ec078/iso-14065-2013

La <u>Figure 1</u> et l'<u>Annexe A</u> montrent les relations entre l'application de la présente Norme internationale et l'ISO 14064-1, l'ISO 14064-2, l'ISO 14064-3 et l'ISO 14066.

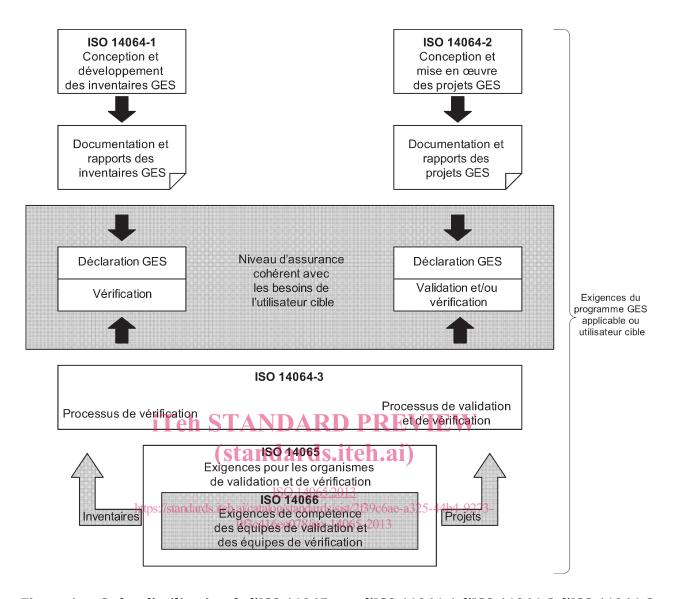


Figure 1 — Cadre d'utilisation de l'ISO 14065 avec l'ISO 14064-1, l'ISO 14064-2, l'ISO 14064-3 et l'ISO 14066

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

0f3c416ec078/iso-14065-2013

# Gaz à effet de serre — Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance

#### 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie des principes et des exigences à l'intention des organismes qui effectuent la validation ou la vérification des déclarations relatives aux gaz à effet de serre (GES).

Elle ne s'inscrit dans aucun programme sur les gaz à effet de serre. Si un tel programme est applicable, les exigences de ce programme s'ajoutent à celles de la présente Norme internationale.

#### 2 Références normatives

Les documents suivants, en totalité ou en partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements). A DARD PREVIE W

ISO 14064-3:2006, Gaz à effet de serre Partie 3. Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre

ISO 14065:2013

## 3 Termes et définitions de la définition de la définition

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

#### 3.1 Termes relatifs aux gaz à effet de serre

#### 3.1.1

#### gaz à effet de serre

**GES** 

constituant gazeux de l'atmosphère, naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement à une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, de l'atmosphère et des nuages

Note 1 à l'article: Les GES comprennent le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le monoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.1]

#### 3.1.2

#### déclaration relative aux gaz à effet de serre

déclaration fondée sur des faits et des objectifs, formulée par la partie responsable

Note 1 à l'article: La déclaration GES peut être présentée à un moment donné ou couvrir une période de temps.

Note 2 à l'article: Il convient que la déclaration GES fournie par la partie responsable soit clairement identifiable et qu'elle fasse l'objet d'une évaluation ou d'un mesurage cohérent par rapport à des critères appropriés par le validateur ou le vérificateur.

Note 3 à l'article: La déclaration GES peut être fournie sous forme d'un rapport GES, d'un plan de projet GES, ou par la quantification d'émission de CO<sub>2</sub> par unité de produit (empreinte carbone du produit).

#### ISO 14065:2013(F)

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.11, modifiée]

#### 3 1 3

#### services de conseil pour les gaz à effet de serre

fourniture d'une quantification GES spécifique à l'organisation ou au projet, d'une surveillance ou d'un enregistrement des données GES, d'un système d'informations GES ou de services d'audits internes, ou d'une formation pour l'élaboration d'une déclaration GES

#### 3.1.4

#### système d'informations des gaz à effet de serre

politiques, processus et méthodes permettant d'établir, de gérer et de mettre à jour des informations GES

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.12]

#### 3.1.5

#### projet relatif aux gaz à effet de serre

activité(s) modifiant les conditions identifiées dans le scénario de référence et destinée(s) à réduire les émissions ou à accroître les retraits de GES

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.14]

#### 3.1.6

#### programme relatif aux gaz à effet de serre

système ou plan international, national ou infranational, de nature volontaire ou obligatoire, qui enregistre, comptabilise ou gère les émissions, les retraits, les réductions d'émission ou les accroissements de retrait de GES en dehors de l'organisme ou d'un projet GES **PREVIEW** 

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.16] (standards.iteh.ai)

#### 3.2 Termes relatifs aux personnes et aux organisations

ISO 14065:2013

3.2.1 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-

client

0f3c416ec078/iso-14065-2013

organisation ou personne demandant la validation ou la vérification

Note 1 à l'article: Le client peut être la partie responsable, l'administrateur ou une autre partie prenante du programme GES.

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.27]

#### 3.2.2

#### utilisateur cible

personne ou organisme identifié par les responsables déclarant des informations relatives aux gaz à effet de serre comme comptant sur ces informations pour prendre des décisions

Note 1 à l'article: L'utilisateur cible peut être le client, la partie responsable, les administrateurs de programme GES, les autorités réglementaires, la communauté financière ou d'autres parties prenantes concernées, telles que les communautés locales, les administrations, les organisations non gouvernementales ou les opérateurs de programmes.

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.26]

#### 3.2.3

#### organisation

compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution ou toute partie ou combinaison de cellesci, constituée en société de capitaux ou ayant un autre statut, de droit privé ou public, qui a sa propre structure administrative et fonctionnelle

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.23]

#### 3.2.4

#### personnel

personnes travaillant avec ou pour le compte de l'organisme de validation ou de vérification

#### 3.2.5

#### partie responsable

personne(s) responsable(s) de la délivrance de la déclaration GES et des informations GES justificatives

Note 1 à l'article: La partie responsable peut être des personnes ou des représentants d'une organisation ou d'un projet et peut être ou non la partie qui contracte avec l'organisme de validation ou de vérification. Ce dernier peut être engagé par le client ou par d'autres parties, telles que l'administrateur du programme GES.

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.24]

#### 3.2.6

#### expert technique

personne apportant à l'équipe de validation ou de vérification des connaissances ou une expertise spécifiques

Note 1 à l'article: Ces connaissances ou cette expertise spécifiques sont relatives à l'organisme ou au projet à valider ou à vérifier, ou elles consistent en une assistance linguistique ou culturelle.

Note 2 à l'article: Au sein de l'équipe de validation ou de vérification, un expert technique n'agit pas en tant que validateur ou vérificateur.

[SOURCE: ISO 19011:2002, définition 3.10, modifiée]

#### 3.2.7

#### direction

personne ou groupe de personnes qui oriente et contrôle un organisme au plus haut niveau

[SOURCE: ISO 9000:2005, définition 3.2.7] DARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 14065:2013 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-0f3c416ec078/iso-14065-2013

#### Termes relatifs à la validation et à la vérification

#### 3.3.1

#### validation

processus systématique, indépendant et documenté pour l'évaluation d'une déclaration de gaz à effet de serre (3.1.2) dans un plan de projet GES par rapport à des critères agréés pour déterminer si le plan de projet est conforme aux critères agréés, et dont la mise en œuvre est destinée à réduire les émissions et accroître les retraits de GES proposés comme il est décrit dans le plan de projet

Note 1 à l'article: Dans certains cas, tels que dans les validations internes, l'indépendance peut être démontrée par la liberté vis-à-vis de la responsabilité dans la mise au point des données et des informations GES.

Note 2 à l'article: L'ISO 14064-2:2006, 5.2, décrit le contenu d'un plan de projet.

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.32, modifiée]

#### 3.3.2

#### validateur

personne(s) compétente(s) et indépendante(s) responsable(s) de la réalisation d'une validation et de la rédaction d'un rapport des résultats de la validation

Note 1 à l'article: Dans un souci de clarté, il n'est pas souhaitable d'utiliser le terme «validateur» pour désigner un organisme de validation (3.3.3).

# [SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.35, modifiée] iTeh STANDARD PREVIEW

3.3.3

#### organisme de validation

(standards.iteh.ai)

organisme validant les déclarations GES conformément à l'ISO 14064-3 et à la présente Norme internationale

ISO 14065:2013

#### 3.3.4 avis de validation

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2f39c6ae-a325-44b4-9273-

0f3c416ec078/iso-14065-2013

déclaration écrite formelle informant l'utilisateur cible (3.2.2) que la mise en œuvre du plan de projet GES planifié va résulter en une réduction des émissions et/ou un accroissement des retraits de GES, conformément au niveau d'assurance et d'importance relative défini

Note 1 à l'article: La validation peut donner lieu à un avis de validation défavorable n'offrant aucune garantie.

#### 3.3.5

#### équipe de validation

un ou plusieurs validateurs réalisant une validation, assistés, si nécessaire, par des experts techniques

Note 1 à l'article: L'équipe de validation peut comprendre des validateurs en formation.

[SOURCE: ISO 9000:2005, définition 3.9.10, modifiée]

#### 3.3.6

#### vérification

processus systématique, indépendant et documenté pour l'évaluation d'une déclaration GES par rapport à des critères de vérification agréés

Note 1 à l'article: Dans certains cas, tels que dans les vérifications internes, l'indépendance peut être démontrée par la liberté vis-à-vis de la responsabilité dans la mise au point des données et des informations GES.

[SOURCE: ISO 14064-3:2006, définition 2.36, modifiée]

#### 3.3.7

#### organisme de vérification

organisme vérifiant les déclarations GES conformément à l'ISO 14064-3 et à la présente Norme internationale